



PROCES-VERBAL

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2017

Le Conseil Municipal de Vaulnaveys-le-Haut, régulièrement convoqué le 19 avril 2017, s'est réuni à 19h00 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents ou représentés : 25
Nombre de procurations : 07

Étaient présents : Mesdames Marie-Rose ALFARA, Lorine CARRIERE, Bernadette FEGE, Martine MERMIER, Jeanine MURY, Fabienne TROUCHET, Laurence VERNAY, Morgane VIVARAT et Messieurs Yves ARGOUD-PUY, Pascal BESESTY, Yann ECHINARD, Claude GABELLE, René GARCIA, Daniel GARCIN, Marc ODRU, Charles PAILLET, Roger PHELIX et Jean-Yves PORTA.

Pouvoirs : Madame Isabelle COURANT donne procuration à Madame Bernadette FEGE ;
Madame Nathalie COUSTOULIN donne procuration à Madame Martine MERMIER ;
Madame Anne GARNIER donne procuration à Monsieur à Jean-Yves PORTA ;
Madame Stéphanie LICATA donne procuration à Madame Morgane VIVARAT ;
Monsieur Henri PELLEGRINELLI donne procuration à Monsieur Roger PHELIX ;
Monsieur Jean RAVET donne procuration à Monsieur Charles PAILLET
Monsieur Guillaume SIEURIN donne procuration à Monsieur Marc ODRU.

Absents : Madame Sylvie BOASSO et Yannick DESGRANGE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Lorine CARRIERE pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la séance du 06 avril 2017. Celui-ci a été mis à la disposition du Conseil municipal pour lecture.

Le compte-rendu de la séance du 06 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, informe le conseil de la démission de Madame Claire DELEPAU de son mandat de conseillère municipale. Madame Sylvie BOASSO est appelée à la remplacer. Cette dernière ne pouvant assister à la présente séance, Madame BOASSO sera installée au cours de la prochaine séance du Conseil municipal.

1- **Bibliothèque municipale : approbation de la Charte « animation culturelle participative »**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, informe le conseil que la bibliothèque municipale de Vaulnaveys-le-Haut propose à chacun de participer à l'animation culturelle du lieu en devenant acteur.

Il laisse la parole à Madame Bernadette FEGE qui indique qu'une charte a ainsi été élaborée pour constituer la référence éthique pour le respect de la philosophie de l'animation culturelle participative.

L'animation culturelle participative est ouverte à tous et a pour but de permettre à chacun de transmettre et d'acquérir des savoirs (connaissances et savoir-faire) dans un échange réciproque.

Les thématiques et leurs formes sont choisies et proposées par les usagers.

Il est précisé :

- D'une part, que la transmission des savoirs par le biais de l'animation participative ne donne lieu à aucune contrepartie financière et n'a pas de but lucratif ;
- D'autre part, que chaque animation se déroule gratuitement dans les locaux de la bibliothèque municipale en présence des personnels de la structure.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** la Charte « animation culturelle participative » telle que jointe à la délibération.

Monsieur Yves ARGOUD-PUY indique que le principe de cette charte est une bonne chose.

Décision adoptée à l'unanimité.

2- **Restructuration et extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi-accueil petite enfance – Souscription d'un prêt pour un montant de 450.000 € auprès de la Banque Postale**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle au conseil qu'une demande de financement (à hauteur de 900.485 €) dans le cadre d'un « Prêt Croissance Verte à taux zéro » a été rejetée par le groupe Caisse des Dépôts alors que la chargée de développement territorial pour la Caisse des Dépôts (antenne de Grenoble), avait informé la commune de l'éligibilité de son dossier.

Monsieur Pascal BESESTY indique en outre qu'un crédit relais a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes à hauteur de 600.000 € pour préfinancer le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Monsieur le Maire informe le conseil de la consultation lancée auprès de différents organismes bancaires pour trouver le meilleur taux.

Un contact a eu lieu avec le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes mais cet établissement bancaire n'a pas maintenu les taux proposés en raison du contexte électoral tels que figurant sans la note de synthèse adressée aux élus.

Monsieur BESESTY évoque ce contexte qui n'est pas favorable à une certaine stabilité des marchés financiers avec une hausse des taux.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de restructuration et d'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi-accueil petite enfance est financé de la manière suivante : un tiers sur fonds propres de la commune, un tiers avec les diverses subventions accordées à la collectivité et un tiers par l'emprunt.

Le recours à deux prêts est proposé, dont un prêt proposé par la Banque Postale dont les modalités sont mentionnées ci-dessous :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Glisser : 1A

Montant du prêt : 450.000 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 450.000 €.

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/06/2017 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,34 %.

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : constant.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 qui y sont attachées proposées par La Banque Postale,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à souscrire un emprunt pour un montant de 450.000 € selon les caractéristiques énoncées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

- 3- **Restructuration et extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi-accueil petite enfance – Souscription d'un prêt pour un montant de 600.000 € auprès du Crédit Mutuel**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, indique également au conseil qu'il est nécessaire de souscrire un prêt d'un montant de 600.000 € pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi-accueil petite enfance.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant : 600.000 €.

Durée : 20 ans.

Taux : 1,40 %.
Référence : B28430.
Périodicité : trimestrielle.
Echéance : 8 611,97 €.
Total intérêts : 88 957,46 €.
Frais de dossier : 600 €.

Remboursement anticipé : possible.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à souscrire un emprunt pour un montant de 600.000 € selon les caractéristiques énoncées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que la somme sollicitée initialement était de 900.000 € pour l'ensemble du besoin de financement. Les 1.050.000 € finalement demandés aux deux organisme bancaires susvisés permettront à la commune de bénéficier d'une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire, notamment pour les aménagements extérieurs du site non prévus au budget.

4- Remboursement d'inscription pour le ski du mercredi

Considérant l'impossibilité pour un enfant de participer à des séances de l'activité « ski du mercredi »,

Vu la présentation d'un justificatif médical,

Sur proposition de Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De rembourser** la somme de 125,00 € à Monsieur PELANCHON, somme correspondante à l'inscription de son fils, Mathieu PELANCHON, à la totalité des séances de l'activité ski du mercredi.

Madame Fabienne TROUCHET rappelle les termes du règlement du ski du mercredi.

Décision adoptée à l'unanimité.

5- Questions diverses

○ **Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018**


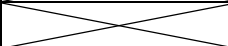
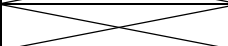
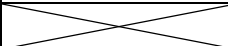
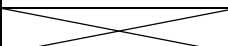
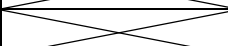
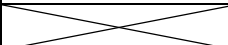
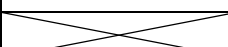
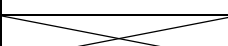
Il est procédé par le conseil au tirage au sort des 9 jurés d'assises.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.

Conseil municipal du 27 avril 2017

Délibérations

2017/027/27-04	Bibliothèque municipale : approbation de la Charte animation culturelle participative
2017/028/27-04	Restructuration et extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi-accueil petite enfance – Souscription d'un prêt pour un montant de 450.000 € auprès de la Banque Postale
2017/029/27-04	Restructuration et extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi-accueil petite enfance – Souscription d'un prêt pour un montant de 600.000 € auprès du Crédit Mutuel
2017/030/27-04	Remboursement d'inscription pour le ski du mercredi

Nom	Prénom	Fonction	présence	signature
PORTA	Jean-Yves	Maire	présent	
PAILLET	Charles	1 ^{er} Adjoint	présent	
RAVET	Jean	2 ^{ème} Adjoint	absent	
GARNIER	Anne	3 ^{ème} Adjointe	absente	
COURANT	Isabelle	4 ^{ème} Adjointe	absente	
GABELLE	Claude	5 ^{ème} Adjoint	présent	
FEGE	Bernadette	6 ^{ème} Adjointe	présente	
BESESTY	Pascal	7 ^{ème} Adjoint	présent	
ALFARA	Marie-Rose	conseillère municipale	présente	
ARGOUD-PUY	Yves	conseiller municipal	présent	
BOASSO	Sylvie	conseillère municipale	absente	
CARRIERE	Lorine	conseillère municipale	présente	
COUSTOULIN	Nathalie	conseillère municipale	absente	
DESRANGE	Yannick	conseiller municipal	absent	
ECHINARD	Yann	conseiller municipal	présent	
GARCIA	René	conseiller municipal	présent	
GARCIN	Daniel	conseiller municipal	présent	
LICATA	Stéphanie	conseillère municipale	absente	
MERMIER	Martine	conseillère municipale	présente	
MURY	Jeanine	conseillère municipale	présente	
ODRU	Marc	conseiller municipal	présent	
PELLEGRINELLI	Henri	conseiller municipal	absent	
PHÉLIX	Roger	conseiller municipal	présent	
SIEURIN	Guillaume	Conseiller municipal	absent	
TROUCHET	Fabienne	conseillère municipale	présente	
VERNAY	Laurence	conseillère municipale	présente	
VIVARAT	Morgane	conseillère municipale	présente	